

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GERS

VILLE DE PAVIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	19
Présents :	17
Procurations :	2
Votants :	19
Date de convocation :	06/03/2026
Votes Pour :	19
Votes Contre :	-
Abstentions :	-

Séance du jeudi 12 mars 2026 à 18 H 30,

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Karine BESSÉ, Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Claudine CARAYOL, Martine DAREUX, Alexandre DENEITS, Géraldine DUTREY, Jacques FAUBEC, Jacques GABRIEL, Pierre MASURE, Jean-Marc REGNAUT, Alexandra SAGOT, Philippe SENTEX, Ludovic SICARD, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

PROCURATIONS : Brigitte BAJON-LALANNE donne procuration à Jacques FAUBEC, Radouane KHABBAL donne procuration à Ludovic SICARD.

SECRETAIRE : Karine BESSÉ

Délibération n° 2026_010

3.1 acquisitions

Objet : Acquisition foncière en vue du classement de voies privées dans le domaine public – Chemin des Vignes.

VU le code des collectivités, notamment l'article 2241-1,

VU la demande des propriétaires,

VU l'état des lieux réalisé par M. ZAMPIERI, conseiller délégué à la voirie confirmant le bon état de la voie à acquérir,

VU la commercialisation par la vente de gré à gré,

VU les bornages effectués en date du 22 septembre 2025 et 16 janvier 2026,

VU le projet de régularisation de l'ensemble des parcelles appartenant à des propriétaires privés mais assimilables à de la voirie communale d'utilité publique,

CONSIDERANT la nécessité de réaliser l'acquisition de plusieurs terrains sur des voiries communales avant tout classement de ces parcelles dans le domaine public.

Monsieur le Maire propose d'acquérir les parcelles aux conditions suivantes :

<i>Nom actuel du propriétaire</i>	<i>Numéro cadastral des parcelles à acquérir</i>	<i>Adresse parcelles</i>	<i>Superficie parcelles</i>	<i>Coût acquisition</i>
DENEITS Bernard	BT 145	Chemin des vignes	453 m ²	1€
	BT 144		1 m ²	1€
	BT 138		427 m ²	1€
Indivision DUSSANS	BT 135		1 m ²	1€
	BT 136		10 m ²	1€
	BT 137		14 m ²	1€

Les frais relatifs à ces transactions seront à la charge des vendeurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles au prix final de 6€,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder à la signature de l'acte authentique de cession par devant notaire ou par acte en la forme administrative et de tous les documents en relation avec cette opération,
- **APPROUVE** le classement du chemin des vignes dans le domaine public de la commune,
- **AUTORISE** la modification du tableau de classement de la voirie communale (56 446 ml (DGF 2025) + 235 ml (chemin des vignes) soit un total de 56 681 ml de voirie communale)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif au classement de la voie dans le domaine public.

Fait et délibéré, les jour, mois, et an que dessus.

PAVIE, le 25 mars 2026

Le Maire,

Jean-Michel BLAY

